

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE POPULAIRE

Ministère de l'Hydraulique

Direction du Budget et des Moyens et du Patrimoine

NIF: 41000600000087

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES

N° 02 / M H / DBMP / 2025

Le Ministère de l'Hydraulique lance un Appel d'Offres National Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales portant renouvellement de deux (02) ascenseurs au niveau du Ministère de l'Hydraulique, sis à 03, Rue du Caire Kouba- Alger,

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux exigences de capacités minimales suivantes :

- Capacité professionnelle : être en possession d'un registre de commerce électronique, en cours de validité à la date d'ouverture des plis, en relation avec les prestations liées à l'installation, la réparation et l'entretien des ascenseurs.
- Capacité financière : avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des trois meilleures années ressortant des trois dernières années (2022-2023-2024), supérieur ou égal à 5 000 000 DA.
- Capacité technique : avoir réalisé un projet de fourniture et d'installation des ascenseurs, à justifier par une attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage.

Les soumissionnaires, intéressés par ce présent avis d'appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès du Ministère de l'Hydraulique, Direction du Budget et des Moyens et du Patrimoine, 03 rue du Caire, Kouba, Alger, sur présentation d'une copie du registre de commerce.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière et déposées à l'adresse sus-indiquée, selon les indications du cahier des charges, le dernier jour au délai de préparation des offres est fixé à 21 jours à compter de la date de la première publication. La date d'ouverture des plis est fixée dans le cahier des charges.

Les soumissionnaires, souhaitant assister à la séance d'ouverture des plis sont invités à se présenter au siège du Ministère.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours augmentés de la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt.